

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

## LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX Première demande

Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. <u>TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</u>	Cadre réservé à l'administration
En cas de 1ère demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50€ en timbres fiscaux	
Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie). A défaut de passeport, ma carte nationale d'identité ou ma carte consulaire accompagnée d'une attestation de demande de passeport avec photo.	
Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour)	
Si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation établie (documents correspondant à la situation au moment de la demande).	
Un justificatif de domicile <u>datant de moins de six mois</u> : - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet); ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier); ou taxe d'habitation; - en cas d'hébergement à l'hôtel: attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois; - en cas d'hébergement par un particulier:  une attestation d'hébergement datée et signée photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant; - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant	
2 photographies d'identité récentes, identiques et non coupées, non scannées, et conformes au minimum à la norme ISO/ IEC 19794 – 5 : 2005	
Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse	
Formulaire de demande de titre de séjour complété et signé	
Justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France : liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc. ;	
• liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;	
• liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative etc.	
Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie du titre de séjour ou de la CNI.	
• Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.	
• Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France : visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).	
Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger.	
Justificatifs sur vos conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaires etc.).	
• Justificatifs de votre insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).	

CADRE RÉSERVÉ A	À L'ADMINISTRATION
-----------------	--------------------

N° AGDREF:

dossier complet

dossier incomplet

 $\rightarrow$  au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :